



POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.526.2008.TREATIES-5 (Notification Dépositaire)

CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA RÉPRESSION DU

FINANCEMENT DU TERRORISME

NEW YORK, 9 DÉCEMBRE 1999

KAZAKHSTAN : COMMUNICATION<sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 22 juillet 2008.

Réserve (Traduction) (Original : russe)

La République du Kazakhstan ne se considère pas liée par les dispositions du paragraphe 1 de l'article 24 de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme.

Conformément à la pratique dépositaire suivie dans des cas analogues, le Secrétaire général se propose de recevoir en dépôt la réserve précitée sauf objection de la part d'un État contractant, soit au dépôt lui-même, soit à la procédure envisagée, dans un délai d'un an à compter de la date de la présente notification. En l'absence d'objection, ladite réserves sera reçue en dépôt à l'expiration du délai d'un an ci-dessus stipulé, soit le 23 juillet 2009.

Le 23 juillet 2008

---

<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.167.2003.TREATIES-9 du 26 février 2003 (Kazakhstan : Adhésion).

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont actuellement publiées en formats papier et électronique. Les missions permanentes auprès des Nations Unies peuvent consulter les notifications dépositaires à l'adresse électronique suivante : missions@un.int. Ces notifications sont également disponibles sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://untreaty.un.org>, où les personnes intéressées peuvent souscrire au nouveau service automatisé d'abonnement pour recevoir directement des notifications dépositaires par courriel. Les missions permanentes sont invitées à se procurer les notifications dépositaires mises à leur disposition au bureau NL-300.